

ABONDEMENT CARNOT ARTS 2023-2024

InnoAlternance GUIDE et PROCEDURE

CONCEPT INNOALTERNANCE

InnoAlternance, dispositif porté par l'institut Carnot ARTS, a pour objectif de vous soutenir dans le développement de la recherche partenariale avec les TPE, PME et ETI. Ce nouveau dispositif vous permet d'accueillir et de former des élèves ingénieurs en contrat d'apprentissage au cœur de vos laboratoires de recherche, membres de l'iC ARTS, pour accompagner les entreprises vers l'innovation. L'apprenti InnoAlternance, ressource RH de votre équipe, participe aux projets d'accompagnement des TPE, PME et ETI à n'importe quel moment amont ou aval de leur processus d'innovation : audits internes, génération d'opportunités et d'idées, évaluation de la faisabilité de projets, études, réalisation et essais liés à des projets de développement, prototypage et mise sur le marché.

L'Institut Carnot a pour mission d'animer un réseau d'expertises complémentaires qui collabore pour accélérer l'innovation et développer la recherche partenariale avec comme cibles prioritaires les TPE, PME et ETI.

Afin de vous aider à répondre à ces objectifs, l'Institut Carnot propose trois modalités InnoAlternance :

- *InnoAlternance « Amont »*
- *InnoAlternance « Aval »*
- *InnoAlternance « Partnership »*

La modalité InnoAlternance « Amont » est éligible à l'abondement InnoAlternance de l'iC Arts et permet la prise en charge du salaire de l'apprenti lors de sa première année d'études.

Pour plus d'informations consulter : <https://www.ic-arts.eu/innoalternance/>

PROCESSUS de DEMANDE d'ATTRIBUTION InnoAlternance « Amont »

1- Rechercher un élève ingénieur apprenti

Vous avez un nombre d'études prévues ou potentielles avec des TPE, PME ou ETI et souhaitez bénéficier de l'aide d'un apprenti pour vous accompagner à les réaliser, vous pouvez rechercher une formation d'ingénieur en apprentissage (toutes les formations d'ingénieurs en alternance sont éligibles) correspondant à vos besoins et sélectionner un futur élève ingénieur apprenti intéressé par l'Innovation et la formation au cœur de votre laboratoire de recherche.

2- Contacter votre filiale privée de valorisation

L'élève apprenti sera accueilli au sein de votre laboratoire pendant les trois ans de la période « entreprise » et pourra être mis à disposition d'une entreprise pour des périodes courtes ou plus longues. Il sera employé par la structure de valorisation attenante à votre établissement (par exemple AMVALOR pour les laboratoires Arts et Métiers).

Vous devez donc, après avoir sélectionné votre futur apprenti, contacter votre structure de valorisation afin qu'elle valide la capacité d'embauche de l'apprenti. Quelques conditions préalables pour être éligible à l'embauche d'un apprenti par votre structure de valorisation :

- S'engager à posséder ou acquérir les moyens financiers permettant de suppléer au salaire de l'apprenti pendant les trois ans de sa formation (de 40 à 60 k€ suivant l'âge du candidat)
- Proposer un tuteur entreprise pour les trois ans qui doit être un employé de la filiale de valorisation
- S'engager à développer les contrats directs avec les TPE, PME et ETI partenaires, et les cibler a priori
- S'engager à concourir à la formation de l'apprenti en respectant les attendus de la formation

3- Remplir le dossier de demande d'abondement InnoAlternance

Si votre filiale de valorisation a accepté l'embauche d'un apprenti, vous pouvez déposer un dossier de demande d'abondement InnoAlternance « Amont » qui sera instruit par le Codir de l'iCARTS dans les plus brefs délais. En cas de réponse positive, l'Institut Carnot prendra en charge le salaire de l'apprenti lors de sa première année d'études.

Le Comité de sélection portera une grande attention au **potentiel de développement de l'activité partenariale issue de ces périodes d'apprentissages**, en particulier le développement de la recherche contractuelle directe avec les TPE, PME, et ETI. **Ce volet devra donc être explicité avec soin et pertinence.**

CALENDRIER & CONSIGNES

- Ouverture de la réception des dossiers de demande d'abondement InnoAlternance : mois de mars de chaque année
- Dossier à envoyer à Xavier KESTELYN par email (Xavier.Kestelyn@ensam.eu) en fichier avant le début de la formation
Format de nommage du fichier : **ANNEE_InnoAlternance_Sigle labo porteur_Nom porteur du projet.pdf**
- Une fois par mois entre avril et octobre de chaque année : Sélection par le Comité le Direction des dossiers retenus
- Communication des décisions aux porteurs de projets dès la sélection

SOUSSION DES PROJETS

Chaque dossier doit obligatoirement être cosigné **avec avis** :

- Par le responsable de la filiale de valorisation ;
- **ET** par le porteur du projet (personnel de l'établissement)
- **ET** par le directeur du laboratoire concerné,
- **ET** par le tuteur entreprise de l'apprenti (personnel de la filiale de valorisation)

Les dossiers parvenant incomplets ou ne correspondant pas au formalisme indiqué seront déclarés non éligibles et ne seront pas instruits.

COUTS SALARIAL d'un APPRENTI INGENIEUR

Les coûts indicatifs ci-dessous sont à prendre en compte pour le Salaire de l'apprenti. Les taux peuvent être revus par décision ministérielle (<https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-apprentissage/>).

En 1 ^{ère} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC*	100% du SMIC*
	461,51 €	734,99 €	905,92 €	1 709,28 €
En 2 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC*	100% du SMIC*
	666,52 €	871,73 €	1042,66 €	1 709,28 €
En 3 ^{ème} année de contrat d'apprentissage				
Âge de l'apprenti	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans*	26 ans et plus*
Salaire brut	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC*	100% du SMIC*
	940,10 €	1 145,22 €	1 333,24 €	1 709,28 €

* En pourcentage du Smic ou du salaire minimum conventionnel (SMC) si existant

Tableau 1 : <https://www.alternance-professionnelle.fr/salaire-contrat-apprentissage/>